

Règlement du jeu
" Make Up Artists 2016 "

Article 1 : Objet

Yves Rocher France, Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 224 970 000 €, dont le siège social est situé au 2-4 boulevard de Beaumont à Rennes, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 808 529 184, organise en France Métropolitaine (Corse incluse) un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé " Make Up Artists 2016 " qui se déroulera du lundi 24 octobre au mercredi 2 novembre 2016.

Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique domiciliée en France métropolitaine (Corse incluse) disposant d'une connexion internet et d'une adresse électronique valide, à l'exception de celles ayant un lien juridique avec Yves Rocher France (membres du personnel du groupe Rocher et membres du personnel des sociétés collaborant à ce jeu ainsi que de leurs familles) (ci-après "le Participant").

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le Participant et de son application par Yves Rocher France.

Article 3 : Modalités de participation

Chaque Participant devra compléter le formulaire de participation électronique en indiquant notamment son prénom, son adresse e-mail et son souhait de recevoir ou non des offres d'Yves Rocher.

Chaque Participant devra voter pour sa candidate préférée pour tenter de lui faire gagner le Prix du Public Make-Up Artists 2016.

Il ne sera pris en compte qu'une seule participation par personne (même prénom et même adresse électronique) et par foyer.

Il est, par ailleurs, rigoureusement interdit de procéder à des captations d'e-mails, d'inscrire des ami(e)s fictifs ou n'ayant aucun lien avec la personne participante.

Chaque participant peut augmenter ses chances de remporter le tirage au sort en partageant le jeu. Chaque ami qui joue depuis son lien de partage lui fait bénéficier d'une chance supplémentaire. (Dans la limite de 10 chances.)

Article 4 : Désignation des gagnants

Ce jeu donnera lieu à la désignation, par tirage au sort, de dix (10) gagnants parmi les Participants, à la fin du jeu, le 3 novembre 2016, date de clôture des opérations.

Article 5 : Dotation

Chaque gagnant remporte 1 box maquillage comprenant :

- 1 Mascara volume vertige Noir, d'une valeur de 23,8€
- 1 Mascara vertige longueur Noir, d'une valeur de 23,8€
- 1 Mascara volume elixir Noir, d'une valeur de 27,8€
- 1 Feutre liner tenue 12h Noir, d'une valeur de 13,9€
- 1 100% Kajal intense Noir carbone, d'une valeur de 15,9€
- 1 Crayon couleur végétale Baie nude, d'une valeur de 13,9€
- 1 Crayon couleur végétale Eucalyptus, d'une valeur de 13,9€
- 1 Crayon couleur végétale Brun écorce, d'une valeur de 13,9€
- 1 Crayon couleur végétale Bleu volubilis, d'une valeur de 13,9€
- 1 Top coat regard Effet brillant, d'une valeur de 9,9€
- 1 Top coat regard Effet métallisé, d'une valeur de 9,9€
- 1 Top coat regard Effet nacré, d'une valeur de 9,9€
- 1 Fard à paupières couleur végétale Or blanc scintillant, d'une valeur de 9,9€
- 1 Fard à paupières couleur végétale Or jaune scintillant, d'une valeur de 9,9€
- 1 Fard à paupières couleur végétale Bronze scintillant, d'une valeur de 9,9€
- 1 Fard à paupières couleur végétale Brun acajou nacré, d'une valeur de 9,9€
- 1 Crayon lèvres éclat Rose Sorbet, d'une valeur de 9,9€
- 1 Crayon lèvres éclat Parfait Rose Clair, d'une valeur de 9,9€
- 1 Crayon lèvres éclat Rouge bordeaux, d'une valeur de 9,9€
- 1 Crayon lèvres éclat Rouge aquarelle, d'une valeur de 9,9€
- 1 Grand rouge Rose poudré, d'une valeur de 20,9€
- 1 Grand rouge Violet profond, d'une valeur de 20,9€
- 1 Grand rouge Rouge vif, d'une valeur de 20,9€
- 1 Grand rouge Rose somptueux, d'une valeur de 20,9€
- 1 Zéro Défaut - Base lèvres matifiante et longue tenue Universel, d'une valeur de 9,9€
- 1 Gloss volume Sexy Pulp Nude rosé, d'une valeur de 13,9€
- 1 Gloss volume Sexy Pulp Rose indien, d'une valeur de 13,9€
- 1 Vernis couleur végétale Hibiscus rouge, d'une valeur de 2,95€
- 1 Vernis couleur végétale Argent pailleté, d'une valeur de 2,95€
- 1 Vernis couleur végétale Menthe, d'une valeur de 2,95€
- 1 Laque effet gel Taupe rosé, d'une valeur de 4,95€
- 1 Laque effet gel Framboise intense, d'une valeur de 4,95€
- 1 Base SOS résiste Base ongles renforcés, d'une valeur de 7,9€
- 1 SOS retouche, d'une valeur de 7,9€
- 1 Top coat gloss, d'une valeur de 7,9€

- 1 Miroir grossissant, d'une valeur de 4€
- 1 Poudre libre Transparence, d'une valeur de 14,9€
- 1 Pinceau blush, d'une valeur de 10,5€
- 1 Pinceau poudre, d'une valeur de 11€
- 1 Pinceau anti-cernes, d'une valeur de 8,5€
- 1 Pinceau fond de teint, d'une valeur de 10,5€
- 1 Pinceau biseauté, d'une valeur de 7,5€

*Prix tarif du Livre Vert de la beauté 2016

Yves Rocher France se réserve la possibilité de remplacer les prix et/ou la composition du lot de produits initialement prévus par d'autres prix d'une valeur et de caractéristiques équivalentes, et ce sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Le gagnant ne pourra en aucun cas exiger la contrepartie monétaire, le remboursement ou l'échange du prix.

Article 6 : Remise de la dotation

Les gagnants recevront leur lot par voie postale, dans un délai maximum de deux mois après la clôture de l'opération.

Article 7 : Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel sont traitées par Yves Rocher France à des fins de gestion de la relation client et de prospection. Afin de permettre aux Participants le désirant, de recevoir les offres des partenaires sélectionnés par Yves Rocher France, ces informations sont susceptibles de leur être communiquées.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant en écrivant à l'adresse suivante:

Service Client Yves Rocher, 56201 La Gacilly.

Article 8 : Modification du jeu

Yves Rocher France se réserve le droit, pour quelque raison que se soit, de modifier, reporter, proroger, suspendre ou annuler le jeu sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les Participants.

Article 9 : Frais de participation

Les frais de participation réellement engagés, et de règlement seront remboursés sur demande écrite adressée à Yves Rocher La Croix des Archers 56200 La Gacilly, sur la

base forfaitaire d'une connexion suffisante pour valider sa participation, estimée à 5 minutes au tarif en vigueur.

Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par Participant.

En l'état actuel des offres de services et de la technique, il est expressément convenu que tout accès à l'URL suivante www.make-up-artist-2016.fr, s'effectuant sur la base d'une connexion gratuite ou forfaitaire offerte par le fournisseur d'accès à internet du Participant, ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'accès à internet est contracté dans l'intérêt général du Participant sans que la connexion au site ne lui occasionne de frais ou débours supplémentaires.

Article 10 : Limites de responsabilité

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques mais également des limites d'internet notamment en ce qui concerne les performances ou les dysfonctionnements techniques, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

Article 11 : Propriété intellectuelle

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu-concours sont interdits.

Les marques citées à l'occasion de ce jeu-concours sont des marques déposées par leur propriétaire respectif.

Article 12 : Règlement

Le règlement du jeu "Make Up Artists 2016" est déposé chez Maître CARIOU Marion, 6 rue Eugène Feautrier 56130 La Roche Bernard

Le règlement est consultable gratuitement et à tout moment via la page Facebook Yves Rocher France.

Article 13 : Litiges et responsabilité

S'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans la participation au jeu et/ou la détermination du gagnant, Yves Rocher France se réserve la possibilité d'annuler le jeu.

Dans cette hypothèse, Yves Rocher France se réserve le droit de ne pas attribuer la dotation au(x) fraudeur(s) et de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Le présent règlement est soumis au droit communautaire.